

BUDGET PRINCIPAL

RAPPORT DE PRÉSENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

EXERCICE 2025

TABLE DES MATIERES

1. Présentation générale de la décision modificative n°1 du budget principal	3
2. La trajectoire financière du budget principal	4
2.1 Les indicateurs de gestion du budget principal	4
2.2 La dette du budget principal	5
3. La programmation pluriannuelle du budget principal	6
4. La section de fonctionnement du budget principal	7
4.1 Les recettes de fonctionnement de la décision modificative n°1	7
4.2 Les dépenses de fonctionnement de la décision modificative n°1	8
5. La section d'investissement du budget principal	10
5.1 Les dépenses d'investissement de la décision modificative n°1	10
5.2 Les recettes d'investissement de la décision modificative n°1	11

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

La décision modificative a pour vocation de prendre en compte, de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, et permet ainsi d'intégrer des besoins qui n'avaient pas été identifiés lors des étapes budgétaires précédentes.

La décision modificative du budget principal est votée en Conseil de la Métropole.

La décision modificative se caractérise principalement par des ajustements de crédits nécessaires depuis le vote du budget supplémentaire le 26 juin 2025, pour actualiser les prévisions financières avant la fin de l'exercice.

Elle conduit à une variation des volumes de crédits de :

- ✓ +6,79 M€ en section de fonctionnement.
- ✓ -1,22 M€ en section d'investissement.

En M€	BP + BS 2025	Proposition DM1 2025	Total après DM1 2025
Section de fonctionnement	1 946,52	6,79	1 953,31
Section d'investissement	948,69	-1,22	947,48

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget principal suite à la décision modificative n°1, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	Total voté 2024	Total voté avant DM1 2025	Total voté après DM1 2025	Evolution DM1 2025	
				en M€	en %
Recettes de gestion courante	1 816,69	1 814,21	1 826,56	12,35	0,68%
Dépenses de gestion courante	1 576,36	1 609,81	1 639,72	29,91	1,86%
Epargne de gestion courante (EBG)	240,33	204,40	186,84	-17,56	-8,59%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	13,2%	11,3%	10,2%		
Recettes exceptionnelles larges (76+77+78) hors nature 775	32,12	27,40	20,96	-6,44	-23,52%
Dépenses exceptionnelles larges (67+68+66112)	6,89	11,03	6,00	-5,02	-45,54%
Résultat exceptionnel large	25,22	16,38	14,96	-1,42	-8,69%
Epargne de gestion (EBG + solde exceptionnel)	265,56	220,78	201,80	-18,98	-8,60%
Taux d'épargne de gestion	14,6%	12,2%	11,0%		
Recettes réelles	1 856,95	1 841,62	1 847,52	5,90	0,32%
Dépenses réelles	1 639,64	1 665,31	1 690,19	24,88	1,49%
Epargne brute (EBE)	217,31	176,31	157,33	-18,98	-10,77%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	11,7%	9,6%	8,5%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	171,62	168,81	168,81	0,00	0,00%
Epargne nette (ENE)	45,70	7,50	-11,48	-18,98	-253,00%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	2,5%	0,4%	-0,6%		
Encours de dette (31/12)	1 986,24	1 836,27	1 836,27	0,00	0,00%
Capacité dynamique de désendettement	9,1	10,4	11,7	1,3	

Depuis 4 ans, les ratios financiers du budget principal de la Métropole ont connu une amélioration quasi-constante avec notamment une diminution significative de son endettement.

En dépit de l'impacts de la loi de finances pour 2025, les ratios financiers du budget primitif avaient été préservés lors du budget supplémentaire grâce à d'importants efforts de gestion. Toutefois la première décision modificative impose des ajustements qui entraînent une légère évolution des ratios financiers.

L'épargne de gestion courante du budget principal après décision modificative n°1 2025 s'élève à 186,84 M€. Le taux d'épargne de gestion courante du budget principal atteint 10,2 % des recettes de gestion courante (11,3 % au BS).

L'épargne brute, également appelée « capacité d'autofinancement brute de la section d'investissement » après remboursement des intérêts de la dette, correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, autrement dit à l'épargne de gestion après la soustraction du solde des produits et charges financiers et exceptionnels de la section de fonctionnement. Elle exprime donc la capacité de la Métropole à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois ses dépenses de fonctionnement couvertes.

Après couverture par l'épargne des intérêts de la dette (44,47 M€, stable par rapport au budget supplémentaire) et du résultat financier, l'épargne brute s'établit à 157,33 M€. Le taux d'épargne brute se positionne à 8,5% à l'issue de la décision modificative.

En conséquence le taux d'épargne nette (« capacité d'autofinancement nette » correspondant à l'épargne brute diminuée du montant de l'annuité en capital de la dette, rapportée aux recettes réelles de fonctionnement) devient légèrement négatif à -0,6%.

Mécaniquement, la capacité dynamique de désendettement évolue à 11,7 années dans le cadre de la décision modificative.

Enfin, il convient de relever les évolutions concernant les principales données significatives du budget principal :

- ✓ Baisse du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de - 38,59 M€, toutefois toujours en hausse de +20 M€ par rapport au budget primitif 2025.
- ✓ Hausse contenue de +18,65 M€ de l'emprunt d'équilibre par rapport au budget supplémentaire, mais en baisse de -86,91 M€ par rapport au budget primitif 2025, le portant à 189,28 M€ après décision modificative.
- ✓ Maintien des dépenses d'investissement à 430 M€, en ligne avec le budget supplémentaire et donc supérieur à 30 M€ par rapport au budget primitif 2025, et conforme au Pacte Financier et Fiscal.

2.2 LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

En k€	Stock de dette au 31/12/2024	Remboursement du capital de la dette en 2025*	Intérêts de la dette en 2025	Emprunt prévisionnel 2025	Variation BS de l'emprunt inscrit	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2025
Volume	1 836 269 K€	168 883 K€	44 671 K€	189 285 K€	18 646 K€	1 875 351 K€

*dont mise en réserve pour les emprunts obligataires pour 18.680 k€ en 2025

L'emprunt d'équilibre progresse de 18,6 M€ dans le cadre de la décision modificative. Compte tenu que les mises en réserve des emprunts obligataires (18,7 M€) ne se déduisent pas de l'encours de la dette, celui-ci est en augmentation de 39,1 M€.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET PRINCIPAL

La programmation des investissements regroupe les projets fixés par le Conseil de la Métropole en matière de politique publique. La mise en place de la programmation permet de donner une vision prospective et synthétique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP), ainsi que les avances remboursables et les titres de participations.

Le tableau ci-dessous présente les crédits de paiement de la programmation pluriannuelle des investissements modifiée dans la cadre de la décision modificative n°1 de l'année 2025 du budget principal. Ils sont présentés en fonction des politiques publiques et des sous-politiques publiques de la Métropole.

Politiques publiques et sous-politiques publiques (en M€)	Total voté avant DM1 2025	DM1 2025	Total voté après DM1	Quote- part du total en %
Aménagement de l'espace	35,1	4,5	39,6	9,2%
Aménagement du territoire	27,3	4,8	32,1	7,5%
Foncier	5,1	0,0	5,1	1,2%
Stratégie territoriale	2,8	-0,4	2,4	0,6%
Appui et ressources	72,1	1,5	73,6	17,1%
Finances	45,4	-2,0	43,4	10,1%
Moyens généraux et affaires générales	14,9	0,0	14,9	3,5%
Patrimoine	11,8	3,5	15,3	3,6%
Culture et sport	27,6	-4,4	23,1	5,4%
Culture	24,3	-4,4	19,8	4,6%
Sport	3,3	0,0	3,3	0,8%
Développement économique, innovation, attractivité territoriale	17,0	0,3	17,4	4,0%
Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales	5,2	-0,2	5,0	1,2%
Innovation, filière stratégique, ESR	11,8	0,6	12,4	2,9%
Environnement, énergie, agriculture, préservation des espaces	50,7	-8,5	42,2	9,8%
Agriculture, alimentation	14,5	-1,1	13,5	3,1%
Energie	4,4	-0,2	4,2	1,0%
Littoral et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, préservation des espaces naturels, environnement	31,8	-7,3	24,6	5,7%
Habitat et inclusion	108,3	-2,7	105,6	24,6%
Habitat et logement	36,1	0,7	36,8	8,6%
Inclusion / Cohésion territoriale	3,0	0,0	3,0	0,7%
Renouvellement urbain	69,2	-3,4	65,8	15,3%
Mobilités, infrastructures et voirie	112,4	9,3	121,7	28,3%
Infrastructures, voirie	107,4	9,7	117,2	27,3%
Transports	4,9	-0,4	4,5	1,0%
Services collectifs	6,7	0,0	6,7	1,6%
Propreté	6,7	0,0	6,7	1,6%
Total général	430,0	0,0	430,0	100,0%

4. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Total voté 2024	Total voté avant DM1	DM1 2025	Total voté après DM1	Evolution DM1 / Total voté avant DM1
Recettes réelles	1 856,95	1 841,62	5,90	1 847,52	0,32%
Recettes de gestion courante	1 816,69	1 814,21	12,35	1 826,56	0,68%
013 - Atténuations de charges	3,33	3,24		3,24	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	42,07	39,04	3,14	42,18	8,06%
73 - Impôts et taxes (sauf le 731)	791,45	773,01		773,01	
731 - Impôts locaux	428,62	445,65		445,65	
74 - Dotations et participations	526,69	513,61	1,01	514,62	0,20%
75 - Autres produits de gestion courante	24,53	39,67	8,19	47,86	20,64%
Autres recettes de fonctionnement	40,26	27,40	-6,44	20,96	-23,52%
76 - Produits financiers	3,38	2,32		2,32	
77 - Produits exceptionnels	9,14	0,01	0,01	0,02	80,72%
78 - Reprises sur amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	27,74	25,07	-6,45	18,62	-25,74%
Recettes d'ordre	24,62	25,39	0,88	26,27	3,48%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	24,62	25,39	0,88	26,27	3,48%
Total recettes de fonctionnement	1 881,58	1 867,01	6,79	1 873,79	0,36%
R 002 Résultat reporté ou anticipé "n-1"	50,00	79,52		79,52	
Total recettes de fonctionnement cumulées	1 931,58	1 946,52	6,79	1 953,31	0,35%

Les recettes réelles de fonctionnement sont revalorisées de 5,90 M€, soit +0,32%. La section de fonctionnement progresse dans son ensemble (recettes réelles + recettes d'ordre) de 6,79 M€ soit +0,35%.

Cette progression provient principalement des :

- ✓ Recettes supplémentaires en chapitre 70 (+3,1 M€) correspondant principalement à un réajustement sur la masse salariale via une refacturation de 2,9 M€ du budget principal vers le budget annexe « prévention et gestion des déchets » ;
- ✓ Recettes supplémentaires en chapitre 74 (+1 M€) relatives à l'ajustement de la subvention reçue dans le cadre de la gestion du Fonds Social Européen (0,84 M€) et des ajustements pour +0,16 M€ sur les programmes « Actée » Merisier et Sequoia relatifs à la rénovation énergétique des bâtiments ;
- ✓ Crédits supplémentaires en chapitre 75, relatifs d'une part à la régularisation des rattachements de dépenses pour 7,9 M€ (mais contrebalancés par des crédits inscrits en dépenses de fonctionnement au chapitre 65) et d'autre part à des évolutions de certains dossiers, notamment en matière de contentieux (+0,1 M€) et d'indemnisation assurances (+0,18 M€).

Ces crédits supplémentaires sont partiellement compensés par une baisse des crédits sur le chapitre 78 pour -6,4 M€, suite à un ajustement sur les provisions pour litiges (ajustement contrebalancé entièrement par la même baisse en chapitre 68 en dépenses de fonctionnement).

4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Total voté 2024	Total voté avant DM1	DM1 2025	Total voté après DM1	Evolution DM1 / Total voté avant DM1
Dépenses réelles	1 639,64	1 665,31	24,88	1 690,19	1,49%
Dépenses de gestion courante	1 576,36	1 609,81	29,91	1 639,72	1,86%
011 - Charges à caractère général	241,81	228,09	6,50	234,59	2,85%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	294,56	286,40	9,95	296,35	3,47%
014 - Atténuations de produits	706,01	747,90	2,59	750,50	0,35%
65 - Autres charges de gestion courante	333,22	346,59	10,87	357,45	3,14%
6586 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,77	0,83		0,83	
Autres dépenses de fonctionnement	63,28	55,50	-5,02	50,47	-9,05%
66 - Charges financières	55,24	44,67		44,67	
67 - Charges exceptionnelles	4,76	1,18	-0,05	1,12	-4,57%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	3,27	9,65	-4,97	4,68	-51,49%
Dépenses d'ordre	182,17	187,90	20,49	208,39	10,90%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	182,17	187,90	20,49	208,39	10,90%
Total dépenses de fonctionnement hors virement	1 821,80	1 853,21	45,37	1 898,58	2,45%
023 - Virement à la section d'investissement	109,77	93,32	-38,59	54,73	-41,35%
Total dépenses de fonctionnement	1 931,58	1 946,52	6,79	1 953,31	0,35%

Les dépenses réelles de fonctionnement sont revalorisées de +24,88 M€, soit +1,49%. La section de fonctionnement progresse dans son ensemble de +6,79 M€, soit +0,35%.

Cette progression provient principalement de :

- ✓ La hausse des charges de personnel et frais assimilés pour +10 M€ afin de faire face aux hausses de charges CNRACL et URSSAF pour 4,4 M€, à l'ajustement de l'effectif rémunéré pour 3,4 M€, aux charges de personnel de la compétence voirie transférée du département pour 1,9 M€ et enfin à la prise en charge du coût d'une convention de gestion voirie pour 0,3 M€ ;
- ✓ La hausse des atténuations de produits pour +2,6 M€ correspondant :
 - une augmentation de 2,16 M€ des attributions de compensation, résultant des charges constatées lors de la CLECT du 4 septembre 2025. Celle-ci portait sur le transfert de la compétence « argile » à la commune d'Aubagne, le transfert des équipements du complexe sportif « Parsemain » à la commune de Fos-sur-Mer, le transfert de l'office du tourisme à la commune de Saint-Chamas, ainsi que l'activation de la clause de revoyure relative au transfert de la compétence « voirie » en 2023 de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône vers la Métropole ;
 - à l'ajustement de 0,45 M€ du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), suite à la réception d'une notification des montants définitifs par les services de l'Etat.
- ✓ L'inscription de crédits supplémentaires au chapitre 65, relatifs d'une part à la régularisation des rattachements de recettes pour +6,6 M€ (mais contrebalancés par des crédits inscrits en recettes de fonctionnement) et par une participation exceptionnelle du budget principal au budget annexe marché d'intérêt national de 4 M€ pour un protocole indemnitaire dans le cadre de la liquidation de la SOMIMAR .

- ✓ Différents ajustements au chapitre 011 notamment :
 - + 3 M€ pour ajuster en fonction des factures de fluides ;
 - + 1,5 M€ pour des taxes foncières et des taxes d'irrigation ;
 - + 2 M€ liés à la commission métropolitaine d'indemnisation amiable (CMIA) en raison des avancées des chantiers Tramway Nord/Sud à Marseille, port des heures claires à Istres, BHNS Chronobus et Valtram à Aubagne et la requalification du centre-ville de Saint-Chamas ;
 - + 1 M€ destiné aux coûts supplémentaires pour les travaux de voirie.
- ✓ + 20,49 M€ d'écritures patrimoniales (avec contrepartie en recettes d'investissement pour le même montant), conséquence du transfert d'actifs liés aux transferts d'équipements culturels et sportifs opérés vers la commune d'Aix-en-Provence.

Ces crédits supplémentaires sont partiellement compensés par la baisse des crédits sur le chapitre 68 provenant :

- ✓ d'une part d'un ajustement de -6,5 M€ sur les provisions pour litiges contrebalancé par la baisse au chapitre 78 en recettes de fonctionnement pour le même montant ;
- ✓ Et de la hausse de la provision pour actif circulant pour +1,6 M€.

A noter enfin la baisse à hauteur de 38,59 M€ du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, le portant à 54,73 M€.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Total voté 2024	Total voté avant DM1	DM1 2025	Total voté après DM1	Evolution DM1 / Total voté avant DM1
Dépenses réelles	613,85	612,88	-2,10	610,78	-0,3%
Dépenses d'équipement	405,28	403,75	-5,18	398,57	-1,3%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (yc opérations)	405,11	79,60	-0,60	79,00	-0,8%
204 - Subventions d'équipement versées (yc opérations)	0,17	123,93	-0,74	123,19	-0,6%
21 - Immobilisations corporelles (yc opérations)		80,96	-3,11	77,85	-3,8%
23 - Immobilisations en cours (hors dotations aux territoires) (yc opérations)		119,26	-0,74	118,53	-0,6%
Opérations pour le compte de tiers	0,50	2,09	2,24	4,33	107,2%
458 - Opérations pour le compte de tiers	0,50	2,09	2,24	4,33	107,2%
Dépenses financières	208,08	207,04	0,84	207,89	0,4%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	14,00	14,00	-2,10	11,90	-15,0%
13 - Subventions d'investissement	0,20	0,00	0,92	0,92	
16 - Emprunts et dettes assimilées	171,86	168,88	0,00	168,88	
26 - Participations et créances rattachées	6,18	7,56	0,02	7,58	0,3%
27 - Autres immobilisations financières	15,83	16,60	2,00	18,60	12,0%
Dépenses d'ordre	451,12	235,39	0,88	236,27	0,4%
040 - Opérations de transfert entre sections	24,62	25,39	0,88	26,27	3,5%
041 - Opérations patrimoniales	426,50	210,00		210,00	
Total dépenses d'investissement	1 064,98	848,27	-1,22	847,06	-0,1%
D 001 Résultat reporté ou anticipé "n-1"	24,56	100,42		100,42	
Total dépenses d'investissement cumulées	1 089,54	948,69	-1,22	947,48	-0,1%

Les dépenses réelles d'investissement reculent de 2,10 M€, en raison de la baisse du reversement aux communes de la taxe d'aménagement, elle-même liée à la diminution de son produit perçu par la Métropole.

Le niveau de programmation pluriannuelle des investissements, incluant les dépenses d'équipement, mais également les opérations pour compte de tiers (chapitre 458), les titres de participation (chapitre 26), les avances remboursables (chapitre 27) et exceptionnellement les subventions d'investissement (chapitre 13) en raison d'une régularisation du budget supplémentaire, **reste stable à 430 M€** (voir détail par politique et sous-politique publique en page 7). Pour rappel cette enveloppe avait été votée à hauteur de 400 M€ au budget primitif, puis avait été abondée de 30 M€ au budget supplémentaire.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Total voté 2024	Total voté avant DM1	DM1 2025	Total voté après DM1	Evolution DM1 / Total voté avant DM1
Recettes réelles	379,24	457,48	16,88	474,36	3,7%
Recettes d'équipement	136,70	295,47	18,12	313,59	6,1%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	86,44	114,77	-0,53	114,24	-0,5%
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	50,18	170,64	18,65	189,28	10,9%
204 -Subventions d'équipement versées		1,99		1,99	
23 - Immobilisations en cours	0,08	8,08		8,08	
Opérations pour le compte de tiers	9,63	0,45	3,49	3,94	776,6%
458 - Opérations pour le compte de tiers	9,63	0,45	3,49	3,94	776,6%
Recettes financières	232,91	161,55	-4,73	156,83	-2,9%
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	59,00	52,21	-4,73	47,48	-9,1%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	162,90	94,41		94,41	
16 - Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)	0,01	0,02		0,02	
27 - Autres immobilisations financières	10,99	14,92		14,92	
Recettes d'ordre	608,67	397,90	20,49	418,39	5,1%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	182,17	187,90	20,49	208,39	10,9%
041 - Opérations patrimoniales	426,50	210,00		210,00	
Total recettes d'investissement hors virement	987,91	855,38	37,37	892,75	4,4%
021 - Virement de la section de fonctionnement	109,77	93,32	-38,59	54,73	-41,4%
Total recettes d'investissement	1 097,68	948,69	-1,22	947,48	-0,1%

Les recettes réelles d'investissement augmentent de +16,88 M€ (+3,7%) et la section d'investissement baisse globalement de -1,22 M€ (-0,1 %).

L'évolution des recettes d'investissement est principalement liée :

- ✓ à la baisse de la taxe d'aménagement de -4,7 M€ au chapitre 10, en raison du retard de liquidation opérée par la Direction Régionale des Finances Publiques;
- ✓ aux amendes de police (+1,35 M€ au chapitre 13) suite à la notification transmise par la Préfecture ;
- ✓ à des recettes supplémentaires sur des opérations pour compte de tiers relatives aux entrées de ville sur la voirie du bassin ouest de la Métropole ;
- ✓ à des écritures patrimoniales à hauteur de +20,49 M€, conséquence du transfert d'actifs à la commune d'Aix-en-Provence (contrepartie du montant inscrit en dépenses de fonctionnement) ;
- ✓ à la baisse du virement de la section de fonctionnement de 38,59 M€, porté à 54,73 M€ en 2025.